

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

□) ECRET N° 71/415 du 28/12/71

portant nomination à titre normal dans
l'Ordre du Dévouement Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution ;

VU le Décret 60/203 du 28 Juillet 1960, portant création de l'Ordre
du Dévouement Congolais ;

VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attri-
butions du Dévouement Congolais :

□) E C R E T E :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre normal dans l'Ordre du Dévoue-
ment Congolais :

AU GRADE D'OFFICIER

Monsieur BIANGUET Joseph, Commis Principal des SAF à la Direction des
Eaux et Forêts - BRAZZAVILLE

AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur BABELA Bernard, Commis Contractuel en service au Cadastre -
BRAZZAVILLE

Monsieur BANGA-MAHOUNGO Damas, Chauffeur au Centre de Formation
Professionnelle Rapide - BRAZZAVILLE

Monsieur BONIOKO Appolinaire, Retraité des Douanes dans la Région de
la Cuvette demeurant à LOUKOLELA

Monsieur ENGONDZO Narcisse - Pêcheur dans la Région de la Cuvette
demeurant à LOUKOLELA

Monsieur KATOUKOULOU Adolphe, Commis Principal des SAF à la Direction
des Eaux et Forêts - BRAZZAVILLE

Monsieur LIWATA Alphonse, Chef Traditionnel d'antan demeurant à
LOUKOLELA

Monsieur LOUMOUNGUI Simon, Commis des SAF au Secrétariat Général du
Conseil d'Etat - BRAZZAVILLE

Monsieur MATOUBA Lazare, Commis Contractuel des SAF - POINTE-NOIRE

Monsieur MENGHA Gabriel, Infirmier à l'Institut Pasteur - BRAZZAVILLE

Monsieur MIAMPIO Jean-Marie, Planton au Ministère du Travail - B/VILLE

Monsieur N'GOUABI Théodore, Chef Ouvrier à l'Inspection Général d'Etat
BRAZZAVILLE

Monsieur PAMBOU Corentin, Agent Technique, Chef de Chantier de
Reboisement - POINTE-NOIRE

Monsieur VOUVOUNGUI Vincent, Dactylographe des SAF en service à l'IGE
BRAZZAVILLE

Monsieur YAMBA Théophile, Planton Contractuel en service à l'I.G.E
BRAZZAVILLE

Monsieur NDOUNDA Camille, 43 Rue Félix Eboué Bacongo - BRAZZAVILLE

Monsieur NGANGA François, 21 Rue Polydor Mounkali - BRAZZAVILLE

.../...

4

ARTICLE 2 : Il sera fait application des dispositions du décret 60/205, du 28 Juillet 1960 en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./..

Fait à Brazzaville, le 28 DECEMBRE 1971



LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-